

**ARRETE DE DEROGATION
TEMPORAIRE DE L'ARRETE
MUNICIPAL n°AR2024025
CONTRE LES BRUITS DE
VOISINAGE**

Le Maire de la commune de ZETTING

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-4 à L.2542-10

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1, L.1322-2, L.1312-1, L.1312-2 et R. 1336-6 à R.1336-10,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 571-1 à L. 571-26,

Vu le décret n° 95-409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions aux dispositions relatives à la lutte contre les bruits,

Vu l'arrêté du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesures des bruits de voisinage,

Vu la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté municipal n° 2024025 du 27 mars 2024 portant réglementation contre le bruit,

Vu la demande présentée par SNCF RESEAUX sollicitant une dérogation temporaire en vue d'organiser des travaux de renouvellement de voies ferrées prévus du 08 juin au 29 aout 2026 (interventions de nuit) ;

Considérant que pour ladite intervention, il est nécessaire, par dérogation, de surseoir temporairement à l'arrêté municipal n° AR2024025 du 27 mars 2024 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera temporairement dérogé à l'arrêté municipal n° AR2024025 du 27 mars 2024 portant réglementation contre le bruit. Cette dérogation portera sur la période du 08 juin au 29 aout 2026, dates programmées par SNCF RESEAUX pour les travaux de renouvellement des voies ferrées.

Article 2 : Le bénéficiaire s'engage à mettre en place toutes les mesures de protection conformément aux normes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au droit du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de SARREGUEMINES
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARREGUEMINES
- SNCF RESEAUX, M. Stéphane FREYERMUTH, chef de projet opérationnel

A Zetting, le 31 mars 2026

Le Maire,

Signé Bernard FOUILHAC GARY

